

Pour les écoles maternelles et élémentaires publiques, la restauration scolaire, les accueils périscolaires du matin et du soir, les accueils du mercredi, des vacances et les nouvelles activités périscolaires d'Hellemmes.

Le Dossier Familial Unique vous permet d'inscrire vos enfants aux activités péri et extrascolaires puis de bénéficier des tarifs correspondant à votre situation familiale.

Pour une saisie rapide et sécurisée de votre D.F.U., nous vous invitons à privilégier la mise à jour depuis votre espace famille : <https://lille.espace-famille.net>

Vous pouvez également déposer ou envoyer votre D.F.U. par courrier en mairie d'Hellemmes.

REPRÉSENTANT(E) 1

Mme M. Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :
Adresse du domicile :
Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :
Situation familiale : marié(e) pacsé(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) célibataire veuf(ve)
Profession : Employeur :
Adresse de l'employeur :
Téléphone personnel : Tél. portable : liste rouge
Tél professionnel : Email :

REPRÉSENTANT(E) 2

Mme M. Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :
Adresse du domicile :
Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :
Situation familiale : marié(e) pacsé(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) célibataire veuf(ve)
Profession : Employeur :
Adresse de l'employeur :
Téléphone personnel : Tél. portable : liste rouge
Tél professionnel : Email :

INFORMATIONS FACTURATION

Adresse de facturation : représentant(e) 1 représentant(e) 2

Sans cette information, le payeur par défaut sera le/la représentant(e) 1

ALLOCATIONS FAMILIALES

N° d'allocataire :

(Merci de se référer aux pièces justificatives obligatoires)

FICHE ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : fille garçon

Représentant(e) légal(e) de l'enfant : représentant(e) 1 représentant(e) 2

SCOLARITÉ

L'accueil de votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration scolaire est lié à l'école fréquentée par ce dernier (hors collège et établissement scolaire privé).

Nom de l'école publique maternelle ou élémentaire prévue pour l'année 2017 - 2018 :

CONTACTS AUTRES QUE LES REPRÉSENTANT(E)S 1 & 2

Nom : Prénom :

représentant(e) légal(e)

Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :

Téléphone personnel : Tél. portable : liste rouge

Cochez la ou les cases suivantes si vous autorisez le contact à : venir chercher l'enfant être prévenu en cas d'urgence

Nom : Prénom :

représentant (e) légal(e)

Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :

Téléphone personnel : Tél. portable : liste rouge

Cochez la ou les cases suivantes si vous autorisez le contact à : venir chercher l'enfant être prévenu en cas d'urgence

Nom : Prénom :

représentant (e) légal(e)

Lien de parenté sur la famille : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :

Téléphone personnel : Tél. portable : liste rouge

Cochez la ou les cases suivantes si vous autorisez le contact à : venir chercher l'enfant être prévenu en cas d'urgence

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Médecin traitant : Téléphone du médecin :

Lieu de préférence pour une hospitalisation éventuelle :

Si votre enfant présente un trouble de santé (pathologie, allergie ou intolérance alimentaire...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) doit être établi à chaque rentrée scolaire selon les conditions ci-dessous :

- Pour le temps scolaire et la restauration : le P.A.I. devra être visé par le médecin scolaire, le directeur d'école et le personnel municipal qui entourent votre enfant. Il vous appartient pour cela de vous rapprocher du directeur de l'école dès la rentrée des classes.

- Pour les temps péri et extrascolaires (C.A.P.E., espace éducatif, A.L.S.H. mercredis et vacances) : nous vous invitons fortement à privilégier la mise à jour de votre D.F.U. depuis votre espace famille.

Cette démarche nous permettra d'optimiser les conditions d'accueil de votre enfant, grâce à un formulaire spécialement conçu à cet effet. Ne pas fournir de certificat médical, celui-ci ne sera pas pris en compte.

Afin d'accueillir les enfants en situation de handicap dans des conditions optimales, nous invitons les familles concernées à se rapprocher du pôle périscolaire pour une inscription personnalisée par téléphone au 03 20 41 82 70 ou par mail poleperiscolairehellemmes@mairie-lille.fr.

RÉSERVATION DES ACTIVITÉS

LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL.

COCHEZ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES À VOS SOUHAITS.

RESTAURATION SCOLAIRE

Je réserve pour toute l'année scolaire* :

lundi mardi jeudi vendredi

JE RÉSERVE > JE PAIE.

**JE NE RÉSERVE PAS ET MON ENFANT VIENT >
JE PAIE PLUS CHER.**

→ Fonctionne le midi les jours de classe.

Rappel : A partir de la rentrée de septembre 2017, la 9e demi-journée de classe aura lieu le mercredi matin, de 8h25 à 11h35. La restauration du mercredi est proposée uniquement aux enfants fréquentant les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL - C.A.P.E. (MATERNELLE) OU ESPACE ÉDUCATIF (ÉLÉMENTAIRE)

Il est possible que mon enfant fréquente l'accueil au cours de l'année :

C.A.P.E. / Espace éducatif matin
 C.A.P.E. / Espace éducatif soir

JE PAIE SEULEMENT SI MON ENFANT VIENT.

Mon enfant en élémentaire est autorisé à rentrer seul le soir :

oui non

→ Fonctionne les jours de classe, matin et soir.

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI - HELLEMES

ALSH Maternels Cochez le lieux de votre choix :

Jenner Salengro Rostand Herriot

Je réserve pour toute l'année :

Après-midi avec repas 11h35-17h
 Après-midi sans repas 13h30-17h
 CAPE soir 17h-18h30

JE RÉSERVE > JE PAIE.

**JE NE RÉSERVE PAS ET MON ENFANT VIENT > ACCUEIL
NON GARANTI ET JE PAIE PLUS CHER LE REPAS.**

ALSH Primaires Cochez le lieu de votre choix :

Berthelot Sévigné Jaurès Rostand 6/8 ans Herriot

Je réserve pour toute l'année :

Après-midi avec repas 11h35-17h
 Après-midi sans repas 13h30-17h
 Espace Educatif soir 17h-18h30

JE RÉSERVE > JE PAIE.

**JE NE RÉSERVE PAS ET MON ENFANT VIENT > ACCUEIL
NON GARANTI ET JE PAIE PLUS CHER LE REPAS.**

Mon enfant en élémentaire, âgé d'au moins 6 ans, est autorisé à rentrer seul le soir :

oui non

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES (A.L.S.H. VACANCES)

→ Un courrier vous sera transmis en septembre 2017 afin de préciser les dates des A.L.S.H. pour toute l'année scolaire 2017-2018. Si nous ne disposons pas de votre adresse email, vous recevrez automatiquement avant chaque période d'ALSH un email précisant les dates d'inscription et les lieux d'accueil.

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (N.A.P.)

Votre enfant participera aux nouvelles activités périscolaires GRATUITES une fois par semaine. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y participe, merci de nous en informer par courrier ou email : poleperiscolairehellemmes@mairie-lille.fr

Mon enfant en élémentaire est autorisé à rentrer seul après les N.A.P. :

oui non

* Les modifications de réservations peuvent être effectuées, à tout moment, au plus tard 3 jours ouvrés avant la prestation (hors A.L.S.H. vacances). Nous vous invitons à effectuer les démarches directement depuis votre espace famille. Si votre enfant est malade, merci de transmettre un certificat médical à l'adresse passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr ou à la régie en mairie d'Hellemmes, dans un délai de 48 heures suivant le retour de l'enfant en collectivité.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)représentant(e) légal(e) de l'enfant ou des enfants mentionné(s) précédemment, déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier et notamment les informations médicales. Je m'engage à informer la commune d'Hellemmes de tout changement relatif aux renseignements fournis qui interviendrait au cours de l'année. J'autorise mon ou mes enfants à participer à toutes les activités et autorise les responsables des structures à prendre le cas échéant toutes les mesures nécessaires (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale). La commune d'Hellemmes décline toute responsabilité en cas d'informations erronées ou incomplètes figurant dans ce dossier.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la commune d'Hellemmes disponible sur <https://lille.espace-famille.net> et m'engage à le respecter.

Dans le cadre des activités péri et extrascolaires, votre enfant peut être photographié ou filmé en vue de publication ou diffusion. Si vous ne le souhaitez pas, merci de nous le préciser en cochant la case ci-après : **refus de prise de vue de mon enfant**. Votre adresse de messagerie pourra être utilisée uniquement par la commune d'Hellemmes à des fins d'information.

Fait à

le

**« Lu et approuvé »,
signature du / de la représentant (e) légal(e) :**

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

Pièces à joindre pour ouvrir accès à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires du matin et du soir, les accueils de loisirs du mercredi, des vacances et les nouvelles activités périscolaires :

- Attestation d'assurance responsabilité civile des parents.
- Photocopie du livret de famille (ou acte de naissance intégral ou déclaration sur l'honneur).
- Photocopie du carnet de vaccination pour chaque enfant.
- Photocopie du jugement attestant du mode de garde si vous êtes concerné(e).

Pièces permettant la tarification (en cas de pièce manquante, le tarif maximal sera appliqué) :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie facture EDF/Engie ou facture téléphone fixe ou quittance loyer).
- Justificatif de ressources :
 - Pour les familles affiliées dans une C.A.F. : tout document de la C.A.F. faisant apparaître le quotient familial et le n° d'allocation.
 - Pour les familles non affiliées à une C.A.F. : le dernier avis d'imposition **des deux représentants**.
 - Pour les familles de 2 enfants et plus, merci de fournir un justificatif précisant le montant des prestations familiales reçues.

CONTACTS

- Par mail : passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr
- Par téléphone : 03.20.41.82.70
- Directement en Mairie d'Hellemmes

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Plus d'informations sur <https://lille.espace-famille.net> et www.hellemmes.fr